

Délibération du Conseil municipal

Séance du 5 mai 2026

Le cinq mai deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BEAUCLAIR Sophie, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUREAU Maxime, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DELETANG Claire, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LANDREAU Elodie, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry MARCHAND Anthony, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PRÉVOT Stéphanie, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, ROSAENZ Fabienne, SAMBA Jessica, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

COLLOBERT Albane	à PUSHPARAJ Emilie
FAOUZI Chloé	à GUIBERT Vincent
LECACHEUR Julien	à BEAUCLAIR Sophie
PLASSON Shainon	à DEGAS Stéphanie
REGRAGUI Sidi Kamal	à LANDREAU Elodie
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine

Absent excusé

DESOEUVRE Robert

Secrétaires de séance

CHOUREAU Maxime, DANILO Dominique

Convocation adressée le 29 avril 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 7 mai 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE0505-15 | Culture - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire, au titre du soutien à la diffusion de spectacles vivants en territoire - Saisons culturelles

Monsieur Bruno BARON-GUICHARD, adjoint délégué à la Culture et au Patrimoine, expose :

Avec la politique culturelle Anjou 2030 - La culture au cœur du lien social, le Département de Maine-et-Loire soutient les programmes de diffusion de spectacles vivants et la présence artistique en territoire pour favoriser l'offre culturelle au plus près des habitants.

L'aide concerne les saisons culturelles et projets culturels itinérants de spectacle vivant professionnel (danse, théâtre, musique, cirque, ...) en Maine-et-Loire, y compris leurs actions culturelles (stages, ateliers de sensibilisation, ...) et de soutien à la présence artistique (résidences).

Au regard des critères d'éligibilité définis dans le règlement associé à cette aide, il est proposé de solliciter auprès du Conseil départemental de Maine-et-Loire, une subvention à hauteur de 4 000€, afin de soutenir la saison de spectacles vivants au Théâtre des Dames et hors les murs, le festival Les Traver 'Cé musicales, les résidences artistiques accueillies dans les équipements de la ville, ainsi que les actions culturelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la politique culturelle du Département de Maine-et-Loire *Anjou 2030 - La culture au cœur du lien social* soutenant les programmes de diffusion de spectacles vivants et la présence artistique en territoire pour favoriser l'offre culturelle au plus près des habitants,

Vu le programme de diffusion culturelle comprenant la saison de spectacles vivants, les accueils en résidences 2026-2027, et le Festival Les Traver'Cé musicales 2027 porté par la Ville des Ponts-de-Cé,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **Approuve la demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire, à hauteur de 4000 €.**

VOTE			
En exercice	33	POUR	32
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	32	TOTAL	32

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

